Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260511-86_2026-DE

PLEUCADEUC
Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 5-2026
Délibération : 86-2026

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 mai 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le quatre mai, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 14
Pouvoirs : 5

Présents : BALAC Loïc, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia, LANOE Rudy, RIO Letitia, LOYER Alain, BRAUD Serge, NAFTEUX, Yvonne RACOUET Philippe, ETRILLARD Delphine, BOULO DUGUÉ Céline, LEVASSEUR Hélène, TRICHARD Fabien, LABORDERIE Romain.

Absents excusés : GOURMIL Nathalie (donne pouvoir à DELANOE Rudy) ; GUILLEMOT André (donne pouvoir à BALAC Loïc) ; BOCANDÉ Marie-Pierre (donne pouvoir à ROUX Patricia) ; MACÉ Laetitia (donne pouvoir à BOULO DUGUE Céline) ; LEMIERRE Jim (donne pouvoir à BUSSON Jean-François).

Retard : RIO Letitia arrivée à 19 :14

Secrétaire de séance : LABORDERIE Romain

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

VU l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, qui autorise le maire à prendre certaines décisions par délégation du conseil municipal sous réserve d'en rendre compte à la plus proche séance ;
VU la délibération n° 42-2026 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire certaines de ses compétences pour la durée de son mandat ;
CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions précitées, le maire est tenu de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées ;
CONSIDÉRANT que, depuis la dernière information du conseil municipal, le maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

Tiers	Objet	Montant TTC	Date
SYNDICAT DEPARTMENTAL	MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC	74,80 €	19/03/2026
SYNDICAT DEPARTEMANTAL	FOURNITURE ET POSE D'UN COFFRET AVEC PRISE DE COURANT	1 670,90 €	19/03/2026

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260511-86_2026-DE

BREIZALU	FERME PORTES SMF	390,15 €	26/03/2026
DISTRIVERT HORT	PEINTURE ET BUSE A TURBULANCE	483,84 €	03/04/2026
JARDIMAN	DESHERBEUSE MECANIQUE A BROSSE	1 930,80 €	03/04/2026
MILAN PRESSE	LIVRES MEDIATHEQUE	182,82 €	04/04/2026
ORANGE	ENFOUISSEMENT RESEAUX AVENUE ST PIERRE	567,05 €	21/04/2026
JARDIMAN	LAMES POUR AUTOPORTEE GRILLO	765,96 €	08/04/2026
INTERSPORT	FILET FOOT	179,91 €	08/04/2026
SOULAINE PER	ECRANS FASCIAL ET GANTS PROTECTION ELECTRICIEN	935,52 €	09/04/2026
CEPIM	FORMATION AIPR OPERATEUR SERVICE TECHNIQUE	786,00 €	13/04/2026
CEPIM	FORMATION AIPR CONCEPTEUR/ENCADRANT SERVICE TECHNIQUE	220,00 €	14/04/2026
BIBLIO L'ECOLE	LIVRES MEDIATHEQUE	316,85 €	14/04/2026
TBI56	LICENCE ADRESSES MAIL	89,64 €	16/04/2026
EUROFEU SERVICE	INSTALLATION PLANS INTERVENTION EVACUATION LOCAL OPTIQUE PL ANNE DE BRETAGNE	329,90 €	03/04/2026
SUPERETTE BRILA	GOUTER ANIMATION MEDIATHEQUE	8,24 €	23/04/2026
FUNEPLUS	REPRISE DE CONCESSION CIMETIERE DU GORAYS	3 070,00 €	27/04/2026
SPRINT	RELIURES REGISTRES ARRËTES ET DELIBERATIONS URBANISME	414,00 €	27/04/2026

Le Conseil Municipal prend acte des décisions.

Fait et délibéré, le 11 mai 2026
Le Maire, Loïc BALAC.